
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 20/1 (1993)

DOI: 10.11588/fr.1993.1.58181

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Kultur des 13. Jhs. künftig wesentlich leichter fallen wird. Für die weitere Forschung noch wichtiger dürften seine Neuansätze sein, die er zur Bedeutung der Geometrie in der gotischen Architektur vorträgt.

Dietrich LOHRMANN, Aachen

Statutencodices des 13. Jahrhunderts als Zeugen pragmatischer Schriftlichkeit. Die Handschriften von Como, Lodi, Novara, Pavia und Voghera, herausgegeben von Hagen KELLER und Jörg W. BUSCH, München (Fink Verlag) 1991, 214 p., ill. (Münstersche Mittelalter-Schriften, 64).

Ce livre traite d'un type de source qui est généralement considéré comme bien connu, mais il en propose une approche tout à fait neuve, il ne s'agit pas d'étudier le contenu des statuts, ni les conceptions juridiques qu'ils reflètent, mais de s'intéresser à leur forme extérieure pour comprendre comment ils étaient utilisés concrètement, comment on a rassemblé et selon quels critères on a classé les normes promulguées par les consuls et par les podestats, pourquoi et comment elles ont été révisées par la suite. Le matériau de la recherche est bien entendu constitué par des manuscrits originaux, dont il s'agit d'observer la distribution par matières ou par années, la division en rubriques, les ajouts marginaux et les passages biffés, les éventuelles remarques sur les méthodes et la périodicité de réfection ...

L'intérêt des statuts du XIII^e siècle pour une telle étude réside dans le fait qu'ils sont les premiers textes de ce genre: ils révèlent, comme le dit H. Keller dans sa préface, »la naissance de nouvelles techniques culturelles liées à l'écriture comme moyen de communication, ... le début d'une évolution qui a transformé de façon décisive le caractère de la société européenne«. Destinés à servir d'aide-mémoire régulièrement mis à jour pour des magistrats qui changeaient chaque année ou tous les six mois, et appelés à motiver des décisions de la plus grande importance, les statuts ont été l'objet de tous les soins des administrateurs communaux. C'est dans ce type de source que se reflète le mieux l'effort d'innovation et de rigueur dans la pratique administrative, aux conséquences de très grande portée, qui commence vers la fin du XII^e siècle, particulièrement en Italie du Nord: le phénomène dont Hagen Keller et ses collaborateurs ont entrepris l'analyse constitue en somme un élément essentiel dans la »genèse de l'État moderne« qui a suscité toute une série de recherches ces dernières années.

Le présent volume est la première production d'une équipe qui enquête sur la diffusion des pratiques écrites (Verschriftlichungsprozeß) en Italie du Nord aux XII^e et XIII^e siècles, dans le cadre d'un programme de l'université de Münster intitulé »utilisations pratiques de l'écriture au Moyen Age«. On trouvera une présentation et des comptes-rendus des travaux dans *Frühmittelalterliche Studien*, t. 22 (1988), 24 (1990), 25 (1991). L'équipe de H. Keller prépare un deuxième volume, qui portera sur la place de l'écrit dans le développement administratif des communes au XIII^e siècle, et de nouveaux travaux sur les statuts sont également annoncés.

L'introduction de J. W. BUSCH trace les grands cadres chronologiques de la conception et de la rédaction des statuts en Lombardie, tels qu'ils ressortent des cas étudiés dans le volume: à la fin du XII^e siècle, les consuls multiplient des textes destinés d'abord à répondre au besoin croissant de précision et d'adaptation des coutumes, et, bientôt, à régler l'administration des communes. Dans les deux premières décennies du XIII^e siècle, on recopie ces textes en ordre chronologique; vers 1225, on s'essaie au classement par matières, selon des systèmes qui resteront très variables jusqu'au XIV^e siècle. Puis l'addition constante de nouvelles normes, d'abord ajoutées en marge ou en fin de volume, conduit à des remaniements périodiques, à peu près tous les vingt ans. Nous disposons ainsi, dans les meilleurs cas, de plusieurs états des statuts d'une même commune au cours du XIII^e siècle.

C'est cette stratification de textes successifs, et les méthodes peu à peu élaborées pour rendre utilisable cette masse mouvante de documents, qui font l'objet des diverses contributions du

volume. Le champ géographique choisi est volontairement limité à quelques cités lombardes, dont les statuts sont conservés sous des formes particulièrement propices à la recherche. Comme le souligne J. W. Busch, les résultats ne sauraient donc être extrapolés directement à l'ensemble du monde communal. Tels quels, ils sont cependant révélateurs d'une véritable mutation dans les mentalités et dans l'utilisation du document écrit. Les statuts de Côme, conservés dans des versions de 1281 et de 1292, sont particulièrement précieux de par les nombreuses dates qu'ils comportent; aussi font-ils l'objet de trois études (J. W. BUSCH, C. BECKER, R. SCHNEIDER), qui identifient un noyau composé avant 1218/1219 par le rassemblement d'ordonnances émises depuis 1184; puis une réorganisation par matières (avant 1231-1232) qui fournit un ordre définitif à toutes les versions ultérieures; et enfin une série d'augmentations et de remaniements échelonnés sur tout le siècle, et en partie inspirés par l'alternance au pouvoir des guelfes et des gibelins.

Des statuts de Lodi, moins bien conservés, on ne conserve que deux fragments; J. W. Busch reconstitue grâce à eux une série de strates successives composées au cours des décennies centrales du XIII^e siècle. A Novare, on dispose d'un manuscrit (étudié par M. DREWNIOK et B. SASSE TATEO) qui contient un état intermédiaire des statuts de la ville: reprenant une version plus ancienne aujourd'hui perdue, il a été rédigé à partir de 1276, puis complété et repris à plusieurs reprises jusqu'à 1291, et probablement remplacé ensuite par un nouveau texte qui aurait également été perdu. P. LÜTKE WESTHUES analyse quant à lui deux autres documents de grand intérêt: les statuts fiscaux de Pavie (1270) et de Voghera (1275/1282), qui fixent la procédure de fabrication des *estimi*; il s'agit d'un domaine dans lequel nos connaissances sont encore bien confuses en ce qui concerne la Lombardie, ce qui rend cette contribution d'autant plus précieuse. T. SCHARFF étudie ensuite les traités conclus entre quatre grandes communes, et peut ainsi apporter un élément de datation supplémentaire à la naissance des statuts: ces traités comportent une clause qui oblige les communes à les insérer dans le *breve* que jurent les consuls à leur entrée en charge; or, à partir de 1198, la mention du *breve* est remplacée par celle du statut. H. KELLER et R. SCHNEIDER s'attachent enfin à éclaircir la constitution du premier recueil de statuts milanais, rédigé en 1225-1228: ce recueil rassemble des textes épars, que l'on commence à identifier au début du siècle, et il a bénéficié, quant à la méthode à suivre, du précédent constitué par le *Liber consuetudinum Mediolani* de 1216.

François MENANT, Rennes

Burkhard ROBERG, *Das Zweite Konzil von Lyon (1274)*, Paderborn, etc. (Schöningh) 1990, XXIX-399 p. (Konziliengeschichte. Hg. von Walter Brandmüller. Reihe A: Darstellungen).

Ce livre est incontestablement un des meilleurs livres que j'ai lu au cours de cette année, sinon le meilleur. Il n'est pas du tout dans mon but de flatter l'auteur (que je ne connais pas personnellement), mais de dire, dès le début, toute mon appréciation pour cette étude bien réfléchie. Elle eût d'ailleurs la chance de mûrir puisque le premier article de Roberg – publié il y a plus de vingt-cinq ans – entamait déjà une problématique répétée ici.

Le Deuxième Concile de Lyon: un Concilium generale, certes, mais pas une des grandes réunions de ce genre dans l'histoire de l'Église médiévale. Trois grands thèmes étaient à l'ordre du jour. Le premier, et aux yeux du pape Grégoire X le plus important, une nouvelle Croisade, rendue possible par une mobilisation financière, mentale et militaire. Les autres points de l'ordre du jour découlaient, pour ainsi dire, du premier. L'attitude envers l'Église orthodoxe d'abord. Dans l'historiographie de l'Église traditionnelle on considère Lyon II comme une étape importante vers une union des deux souches majeures de la religion chrétienne, un essai de dialogue dans lequel on reconnaîtrait déjà la politique de réconciliation d'après Vatican II. Selon l'auteur il n'y en a rien. Même si l'empereur de Byzance a envoyé des délégués, l'Église